



Figeac, le 15 juin 2016

## **FIGEAC AÉRO, UNE PERFORMANCE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE LA CROISSANCE**

Le Groupe Figeac Aéro (code mnémorique : FGA), partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique fait un point sur l'évolution de son empreinte industrielle.

### **FIGEAC, POLE D'EXCELLENCE EUROPÉEN**

L'usine du Futur, basée sur le site de Figeac dans le Lot, d'une superficie de 7 500 m<sup>2</sup> est entièrement dédiée à la production de pièces pour le programme LEAP, moteur de nouvelle génération du groupe Safran. Les travaux sont en cours d'achèvement et la production des premières pièces a démarré.

Cette usine sera l'une des plus modernes d'Europe, avec 10 machines d'usinage en ligne automatisées, un système robotisé d'ébavurage des pièces, une unité de lavage automatisée ainsi qu'un contrôle tridimensionnel automatique des pièces.

L'usine sera un modèle de réussite en matière de technologie, process et performance. Sa mise en place entraînera, à terme, la création d'une quarantaine d'emplois.

### **FIGEAC WICHITA, POLE D'EXCELLENCE SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN**

Véritable intérêt stratégique pour le Groupe Figeac Aéro sur le plan industriel et commercial, cette usine représente une capacité de production en zone dollars pour la réalisation de pièces et sous-ensembles, au cœur de la capitale mondiale de l'industrie aéronautique américaine.

Comme annoncé lors de l'acquisition, la construction d'un nouveau bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> est en cours de finalisation pour accueillir, entre autre, une machine d'usinage de grande dimension qui sera opérationnelle dès novembre 2016. Ce nouvel espace permettra de doubler la surface de production existante.

Cette filiale a enregistré une forte progression de son activité de 36% pour l'exercice à fin mars 2016. L'effectif qui la compose a été multiplié par plus de 3 en 2 ans.

## DES UNITÉS DE PRODUCTION EN ZONE BEST COST, GAGE DE COMPÉTITIVITÉ

### Figeac Aéro Tunisie

Le premier site best cost du Groupe vient d'achever la construction d'une extension de 6 000 m<sup>2</sup> pour accroître les capacités de production dans l'usinage et la réalisation de petits sous-ensembles. Ce site, créé, en 2011 contribue positivement à la marge d'EBITDA<sup>1</sup> du Groupe.

### Figeac Aéro Maroc

Après la Tunisie, le Groupe Figeac Aéro s'est installé au Maroc, avec une nouvelle unité de production afin d'accroître sa compétitivité. Le démarrage des premières productions en septembre 2015 s'est accompagné d'un programme de recrutement actif avec la 100<sup>ème</sup> embauche ce mois-ci.

Figeac Aéro Maroc est dédiée aux activités d'usinage des pièces aéronautiques, de tôlerie, et propose également une activité de traitement de surface.

### Figeac Aéro Mexico

Comme annoncé, le Groupe Figeac Aéro s'est implanté au Mexique, dans un premier temps dans des locaux provisoires.

L'usine en propre est actuellement en phase finale de construction à Hermosillo dans l'état de Sonora, et sera opérationnelle dès août 2016. Cette nouvelle capacité de production de 3 000 m<sup>2</sup> est actuellement dédiée à la production de pièces élémentaires en alliages légers et métaux durs, ainsi que de petits sous-ensembles pour les portes du Boeing 787 Dreamliner.

La stratégie du Groupe engagée depuis 2011 visant à s'implanter au plus près des donneurs d'ordre se concrétise conformément au plan de développement. Le succès du Groupe repose sur son excellence industrielle, sa capacité à s'installer à proximité de ses clients et en zone dollar (Etats-Unis, Europe), tout en améliorant sa productivité et sa compétitivité-prix via ses unités de production en zones best cost (Tunisie, Maroc, Mexique).

Ces réalisations sont en ligne avec le programme d'investissements compris entre 100 et 150 M€ déjà communiqué par le Groupe pour la période mars 2016 - mars 2019.

Doté d'une empreinte industrielle forte, le Groupe entend poursuivre sa dynamique de croissance et maintient ses objectifs ambitieux à mars 2020 avec un chiffre d'affaires compris entre 650 et 750<sup>2</sup> M€, soit une multiplication par près de 3 de l'activité en 4 ans, accompagné d'une stabilité de sa marge d'EBITDA aux niveaux actuels.

---

<sup>1</sup> EBITDA = Résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements + dotations nettes de provisions

<sup>2</sup> Sur la base d'une parité EUR/USD de 1,18

Prochain rendez-vous : 5 juillet 2016 (avant Bourse), résultats annuels 2015/16

## A PROPOS DE FIGEAC AERO

Le Groupe FIGEAC AERO, partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. Groupe international, fort d'un effectif de plus de 1 900 salariés, FIGEAC AERO est présent en France, aux Etats-Unis, au Maroc, au Mexique et en Tunisie. Au 31 mars 2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 252,6 M€ et le portefeuille de commandes s'élève à 3,9 Mds €.

### FIGEAC AERO

Jean-Claude Maillard  
Président Directeur Général  
Tél. : 05 65 34 52 52

### ACTUS Finance & Communication

Corinne Puissant  
Relations Analystes/Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 77  
cpuissant@actus.fr

Jean-Michel Marmillon  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
jmmarmillon@actus.fr

## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par FIGEAC AERO d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et FIGEAC AERO n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis.